

FORTIS BANQUE

La présente communication se rapporte à Fortis Banque. Depuis le 10 octobre 2008, Fortis Banque est une entité juridique qui ne fait plus partie du holding Fortis coté (Fortis SA/NV et Fortis N.V.). Les transactions menant à la vente des activités bancaires de Fortis à plusieurs États à la fin de septembre et au début d'octobre 2008 ont profondément modifié le périmètre d'activités et l'actionnariat de Fortis Banque. Actuellement, Fortis Banque est détenue à 99,93% par l'État belge, via sa société d'investissement, la SFPI, l'État luxembourgeois détenant 49,9% de BGL, la principale filiale luxembourgeoise de Fortis Banque. Les activités néerlandaises de Fortis Banque (y compris sa participation dans ABN AMRO) ont été vendues à l'État néerlandais.

Fortis Banque n'a aucune obligation et n'est soumise à aucune règle légale lui imposant de publier des rapports intérimaires trimestriels. Toutefois, en raison de rumeurs dans les médias, le Conseil d'Administration de Fortis Banque a décidé, après mûre réflexion, de communiquer publiquement des informations sur les performances de la banque au second semestre 2008.

L'information présentée dans le présent communiqué de presse se base sur les chiffres non audités des neuf premiers mois de 2008. Le processus de clôture des résultats du troisième trimestre, incluant le détail de l'évaluation et de la discussion avec le Conseil d'Administration, le management et les auditeurs, a été achevé le 12 décembre 2008, avant que la Cour d'Appel de Bruxelles ne rende son arrêt. Fortis Banque n'a pas finalisé la préparation des états financiers intérimaires au 30 septembre 2008 conformément à l'IAS34¹, en raison d'incertitudes dues aux actions judiciaires en cours et aux récentes décisions de justice relatives à certaines transactions du début d'octobre 2008 et à leur effet potentiellement significatif sur la position financière de Fortis Banque. Dès lors et en raison des incertitudes précitées, les Auditeurs agissant conjointement ne sont pas en position d'émettre une opinion.

Tous les chiffres relatifs à 2008 se fondent sur une évaluation dans une perspective de continuité (going concern) et prennent en compte le Protocole d'Accord avec BNP Paribas, l'État belge et le holding Fortis, et son exécution. Ces chiffres pourraient être matériellement différents si ces hypothèses ne devaient pas être validées.

Fortis Banque est actuellement en période de clôture des résultats annuels de 2008, qui seront publiés dans son rapport annuel en préalable à l'Assemblée générale des Actionnaires de la banque du 23 avril 2009. Le Conseil d'Administration entamera sous peu son processus d'examen des états financiers qui, dans des circonstances normales, devrait s'achever en mars 2009. Toutefois, Fortis Banque fournit ce jour des informations intérimaires et préliminaires, non auditées, relatives à des éléments qui ont affecté les résultats du quatrième trimestre 2008.

Une nouvelle communication sera faite sur les résultats de Fortis Banque lorsque le processus de clôture des résultats annuels de 2008 sera formellement achevé.

Fortis Banque

Montagne du Parc 3
1000 Bruxelles
Belgique

www.fortisbanking.be

¹ IAS34, *Information financière intermédiaire*, impose d'inclure dans ses états financiers tout événement ou toute transaction significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire qui ne sont pas traduits dans les états financiers de la période intermédiaire.

Communiqué de presse

Bruxelles, le 22 janvier 2009.

Fortis Banque présente un rapport financier intérimaire

- **Bénéfice² net sous-jacent de Fortis Banque d'EUR 1,2 milliard à l'issue des neuf premiers mois de 2008**
- **Perte nette³ d'EUR 14,1 milliards à l'issue des neuf premiers mois de 2008, après éléments exceptionnels, dont EUR 12,5 milliards sont liés à la cession d'ABN AMRO et aux transactions précitées**
- **Position de liquidité renforcée**
- **Solvabilité Tier 1 attendue à environ 10% à fin 2008**

Les transactions menant à la vente des activités bancaires de Fortis à différents États à la fin de septembre et au début d'octobre 2008 ont fortement modifié le périmètre d'activités et l'actionnariat de Fortis Banque, aujourd'hui détenue à 99,93% par l'État belge au travers de la SFPI, sa société d'investissement, l'État luxembourgeois détenant 49,9% de BGL, la filiale luxembourgeoise de Fortis Banque. Les activités néerlandaises de Fortis Banque (y compris sa participation dans ABN AMRO) ont été vendues à l'État néerlandais, et les États belge et luxembourgeois ont recapitalisé les entités respectives de Fortis Banque (nouveau périmètre), respectivement à hauteur d'EUR 4,7 milliards et d'EUR 2,4 milliards.

Durant les neuf premiers mois de 2008, les activités de Fortis Banque sous ce nouveau périmètre, ont généré **un bénéfice net sous-jacent d'EUR 1,2 milliard, dont EUR 172 millions au troisième trimestre**.

Cependant, le résultat net effectif pour la même période présente **une perte nette d'EUR 14,1 milliards**. Ce résultat découle surtout des effets exceptionnels, principalement non-cash, de la cession d'ABN AMRO et des transactions décrites supra, pour un montant total d'EUR 12,5 milliards. Ce montant comprend en particulier une dépréciation d'EUR 9,0 milliards sur Fortis Bank Nederland Holding (y compris ABN AMRO), EUR 1,8 milliard de dépréciation sur goodwill relative aux activités d'Asset Management (cessation de la coentreprise avec Ping An et non cession des gestionnaires d'actifs non stratégiques acquis), et EUR 1,34 milliards de dépréciations relatives à des actifs d'impôts futurs aux États-Unis, dus à la clause de changement de contrôle. En outre, la perte nette sur les neuf premiers mois de l'année résulte également de l'impact de la forte détérioration des marchés sur les portefeuilles de crédits structurés, d'obligations et d'actions (d'un total d'EUR 3,6 milliards, dont EUR 3,2 milliards au troisième trimestre). Et enfin, le résultat pour les neuf premiers mois de 2008 inclut aussi la contribution nette positive de Fortis Bank Nederland Holding (EUR 0,7 milliard).

Fortis Banque s'attend en outre à ce que ses résultats du quatrième 2008 subissent les effets de la crise mondiale persistante, qui se traduiraient par une perte nette supplémentaire se situant entre EUR 4 et 5 milliards. De ce montant, EUR 2,2 milliards découleraient de la détérioration du portefeuille de crédits structurés qui doit être vendu à un prix convenu d'avance à une structure d'accueil qui serait détenue par le holding Fortis, BNP Paribas et l'État belge. Un montant d'EUR 0,2 milliard serait relatif à la dépréciation du goodwill provenant de l'acquisition de la division Asset Management d'ABN AMRO. Le montant restant proviendrait essentiellement de résultats opérationnels négatifs dans les activités de marché (Global Markets) et de dépréciations sur crédit plus importantes.

² Bénéfice hors éléments exceptionnels, comme expliqué au paragraphe 3.

³ Incluant la contribution de Fortis Bank Nederland (Holding) pour les neuf premiers mois de 2008, d'EUR 0,7 milliard.

La position de liquidité de Fortis Banque s'est améliorée. La vente des activités bancaires néerlandaises à l'Etat néerlandais, les injections de capital par les États luxembourgeois et belge, et le financement (*funding*) fourni par BNP Paribas, ont permis le remboursement intégral des lignes de crédit marginal et d'urgence (Marginal Lending and Emergency Lending Assistance facilities) auxquelles il avait été fait appel. Plus spécifiquement, le ratio dépôts/crédits a progressé de 65% à fin 2008 (Fortis Banque ancien périmètre, incluant FBNH) à 83%⁴ à fin 2008 (Fortis Banque nouveau périmètre – hors FBNH). La taille globale du bilan s'est réduite d'EUR 828 milliards à la fin du troisième trimestre (Fortis Banque ancien périmètre, incluant FBNH) à environ EUR 600 milliards à fin 2008 (Fortis Banque nouveau périmètre), traduisant ainsi les changements de périmètre.

La solvabilité de Fortis Banque s'est renforcée, malgré l'impact négatif majeur des éléments décrits supra sur les résultats présentés par Fortis Banque. Cet impact négatif est effectivement compensé par une augmentation de capital d'EUR 7,1 milliards par les États belge et luxembourgeois et l'extourne de la déduction d'EUR 12,1 milliards (sur le capital Tier 1) au titre de la participation dans RFS Holdings (participation dans ABN AMRO), qui n'a plus de raison d'être puisque nous avons vendu nos activités néerlandaises. En outre, les exigences en capital de Fortis Banque sont désormais moins élevées en raison de la vente des activités néerlandaises et à la volonté délibérée de réduire les actifs pondérés en fonction des risques. Par conséquent, l'augmentation attendue de notre solvabilité à la fin de l'année 2008 repose principalement, d'une part, sur une base en capital plus élevée et, d'autre part, sur des exigences en capital moins élevées. Toutefois, en prenant en compte l'impact précité d'EUR 4 à 5 milliards au quatrième trimestre 2008, le ratio Tier 1 de Fortis Banque devrait s'établir à environ 10% à fin 2008.

Immédiatement après les transactions de septembre et d'octobre 2008, le management de Fortis Banque a mis en œuvre un programme global visant à restaurer la confiance de la clientèle, à améliorer la position de liquidités de la banque, à maintenir des ratios de solvabilité solides et générer des revenus récurrents tout en limitant leur volatilité. Ces mesures ont été récemment intensifiées et continueront à influencer positivement les orientations stratégiques.

Malgré les perturbations dans le secteur financier, Fortis Banque et ses 38.000 employés ont continué de servir activement les clients et ont su maintenir la position de première banque sur les marchés belge et luxembourgeois. En Belgique, par exemple, Fortis Banque demeure clairement leader du marché dans les dépôts, crédits hypothécaires et assurances. Fortis Banque a démontré son apport constant à l'économie, ce dont témoignent l'augmentation de la part de marché en crédits hypothécaires et le nombre de crédits d'investissements pour les indépendants et les PME.

Filip Dierckx, CEO de Fortis Banque :

« Nous sommes déçus par ces résultats, principalement dus aux effets essentiellement non liquides de l'acquisition d'ABN AMRO et de sa cession, aux provisions sur notre portefeuille de crédits et aux répercussions de la crise économique sur nos activités liées aux marchés et sur les émetteurs d'obligations, comme les banques islandaises et Lehman Brothers.

Pourtant, il est encourageant de constater que nos activités bancaires traditionnelles ont bien résisté et que notre solvabilité est aujourd'hui renforcée par rapport à la situation qui prévalait au moment des transactions de septembre et octobre. La situation globale du marché reste pour le moment défavorable : les marchés monétaires et des capitaux ne sont pas encore revenus à la normale, le cycle de crédit est en phase adverse, et le marché des crédits structurés reste globalement très perturbé. C'est pourquoi Fortis Banque adapte la taille, la structure et la composition de son bilan à cette réalité nouvelle. En outre, nous continuerons à contenir nos frais de fonctionnement. Par exemple, nous avons décidé de ne pas accorder de bonus aux membres du Comité de Direction.

⁴ Dépôts de clients à EUR 143 milliards et Prêts à la clientèle à EUR 173 milliards. Les deux montants s'entendent hors pension sur titres et prêt de titres.

La position financière renforcée de Fortis Banque, ainsi que le constant dévouement de son personnel, nous permettent de gérer nos activités commerciales dans ce contexte particulièrement difficile. Nous sommes en train de tourner une page très sombre de l'histoire de la banque, et, au nom de tout le management, nous exprimons notre gratitude à tous les clients, à tous les employés et aux autres parties prenantes pour leur soutien et leur confiance pendant ces jours pénibles. Nous continuerons à assumer nos responsabilités en tant que banque, qui est de servir nos clients et de rester proches d'eux dans cet environnement difficile. De même, nous continuerons de servir et de soutenir les communautés où nous sommes actifs.»

Avertissement

Certaines des déclarations contenues dans le présent communiqué peuvent consister en des projections ou déclarations prospectives et sont fondées sur les estimations et hypothèses actuelles du management ainsi que sur des informations partielles ; elles recèlent dès lors des risques et incertitudes susceptibles d'engendrer une divergence matérielle entre les résultats et performances réels et les prévisions contenues dans ces déclarations prospectives. Les résultats et performances réels peuvent présenter une divergence matérielle avec les déclarations prospectives en raison de la conjoncture économique générale, des conditions de marché, d'évolutions légales et réglementaires, de facteurs compétitifs globaux et d'autres facteurs non spécifiés ici.

Contacts presse :

Bruxelles : +32 (0)2 565 35 84

Fortis Banque offre une gamme complète de services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux institutions, par ses propres canaux ainsi qu'avec la collaboration d'autres partenaires. La banque jouit d'une forte présence sur le marché européen de la banque de détail, où elle mène ses activités par différents canaux de distribution. Elle propose des services financiers aux entreprises, aux institutions et aux particuliers fortunés et développe des solutions intégrées à l'intention des entreprises et des entrepreneurs. Fortis Banque emploie 38.000 personnes.

Actuellement, l'État belge, via la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), détient 99,93% des parts de la banque. Le 10 octobre 2008, un accord avait été signé entre la SFPI, le holding Fortis et BNP Paribas, aux termes duquel BNP Paribas prendrait une participation de 75% de Fortis Banque, tandis que la SFPI conserverait une participation de 25%. Cette transaction n'a pas encore été clôturée et exécutée.